

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

La Roche-sur-Yon, le **17 OCT. 2019**

Service Urbanisme et Aménagement
Unité Planification Urbaine

Dossier suivi par :
laurent MINVIELLE
Tél. : 02 51 50 16 15

laurent.minvielle@vendee.gouv.fr

réf : SUA/PU/PPA n°2019.110

Monsieur le Maire,

Par délibération du 2 juillet 2019, le conseil municipal de Saint Michel le Cloucq a arrêté le projet de révision du PLU, soumis à évaluation environnementale systématique. Vous m'avez transmis le dossier, visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2019, aux fins de consultation et avis de synthèse des services de l'État, tel que prévu à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous faire part des observations de l'État.

D'une manière générale, le projet prend en compte de façon satisfaisante les grands enjeux du développement durable.

Cependant, des imprécisions sur l'analyse du potentiel en enveloppe urbaine pour l'habitat devront être levées afin de mieux appréhender la mobilisation retenue au regard des besoins.

À ce titre, il subsiste des marges de progrès en vue d'une plus grande sobriété foncière, notamment en matière d'intensification urbaine pour l'habitat à travers des OAP plus approfondies sur les formes urbaines.

En conclusion, sous cette réserve, j'émetts un avis favorable sur le projet de révision du PLU.

Par ailleurs, je vous invite à prendre en compte l'annexe au présent avis récapitulant l'ensemble des observations de l'État, destinées à améliorer la qualité juridique, la compréhension et la lisibilité de votre document.

Enfin, je vous rappelle que le présent avis et son annexe devront être inclus dans le dossier d'enquête publique afin d'être porté à la connaissance du public.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

Monsieur le Maire de Saint Michel le Cloucq
Place de la Mairie
85200 Saint Michel le Cloucq

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Sous-Préfète de Fontenay,

Annick PÂQUET